



## FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SAGES-FEMMES :

*Des avancées, des points à clarifier,  
la négociation salariale à mener.*

Les annonces faites ce matin par la ministre concernant les sages-femmes marquent une avancée. Pour une part, elles sont une réponse aux attentes des sages-femmes hospitalières.

Des points restent à clarifier et à amender notamment celui de la responsabilité des unités physiologiques qui doit être confiée à une sage-femme.

La négociation salariale va s'ouvrir. Elle doit permettre de concrétiser le cadre statutaire défini et reconnaître les grandes responsabilités assumées depuis des années par la profession.

La mobilisation est indispensable. L'action va payer....

Montreuil, le 4 mars 2014

Contact :

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

Annie-Claude OTTAN **06.03.92.35.90**

**n° 337**

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01 48 57 56 22